



## Communiqué de presse de la direction régionale de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté

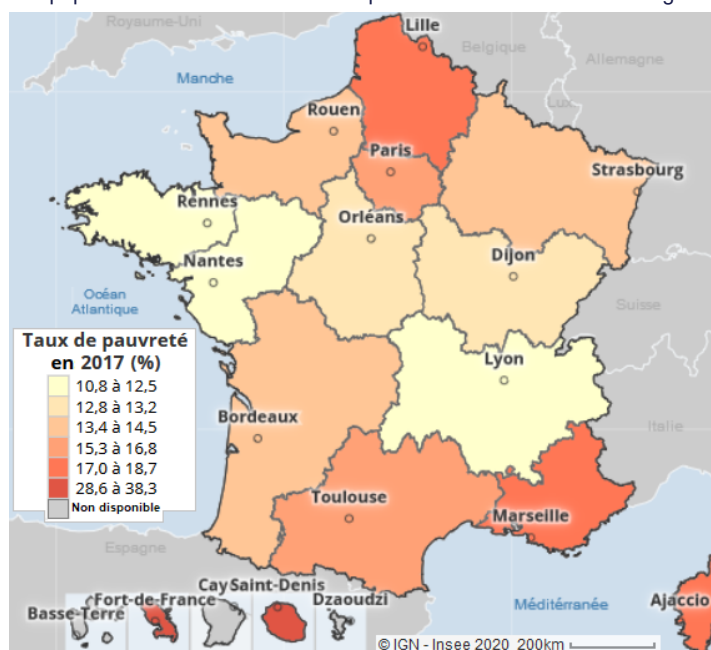
**17 octobre** : *Éclairage sur la pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté*, à l'occasion de la **journée internationale pour l'élimination de la pauvreté** et de la publication nationale sur les trajectoires de pauvreté en ligne sur [insee.fr](http://insee.fr)

### La pauvreté touche particulièrement les familles avec enfants en Bourgogne-Franche-Comté

Auteurs : David Brion, Amandine Ulrich / 13 octobre 2020.

En Bourgogne-Franche-Comté, **345 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire** en 2017 : leur niveau de vie est inférieur à 1 041 € par mois par unité de consommation. Cela représente 1 041 € pour une personne seule, 1 561 € pour un couple, 2 082 € pour un couple avec deux enfants dont un de moins de 14 ans et 1 665 € pour une famille monoparentale avec deux jeunes enfants. Ces personnes représentent **12,8 % de la population régionale**, moins qu'en France métropolitaine où elles constituent 14,5 % des habitants.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire dans les régions métropolitaines



Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

#### Nous contacter :

Katy Lequin  
Chargé de communication externe  
Insee Bourgogne-Franche-Comté  
Tél : 03.80.40.67.11 ou 06.63.30.50.36  
Mél : [dr25-communication-externe@insee.fr](mailto:dr25-communication-externe@insee.fr)

#### Communiqués de presse Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.insee.fr/fr/information/2117832?debut=0&region=REG27>



#BFC

#BourgogneFrancheComtéfrom:InseeRegions

La Bourgogne-Franche-Comté se classe au 4<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour le taux de pauvreté. C'est en Pays-de-Loire et Bretagne qu'il est le plus faible, tout juste en dessous de 11 % et Auvergne-Rhône-Alpes, 12,5 %. À l'inverse, c'est en Corse qu'il est le plus élevé, 18,7 %, puis dans les Hauts-de-France, 17,9 %.

**En Bourgogne-Franche-Comté, l'intensité de la pauvreté est moins forte qu'au niveau national.** En effet, le niveau de vie médian des personnes pauvres est inférieur de 18,4 % au seuil de pauvreté : il s'établit à 862 euros par mois et par unité de consommation. C'est davantage qu'en France de province, 850 € et même qu'en Île-de-France, 820 €.

## Près d'un enfant sur cinq vit dans un ménage pauvre

Comme dans les autres régions, **les ménages les plus confrontés à la pauvreté sont les familles monoparentales** : 28,1 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. C'est près de deux fois plus que pour les personnes seules et cinq fois plus que pour les couples sans enfant (5,1 %).

La pauvreté est plus répandue chez les couples lorsqu'ils ont au moins un enfant. En effet, les couples avec enfant(s) sont souvent plus jeunes et ont des ressources moins importantes qui doivent couvrir les besoins de tous les membres du foyer. Les couples sans enfant sont souvent plus avancés en âge, ont des rémunérations meilleures et leurs enfants ne sont plus à charge.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire selon le type de leur ménage

	Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Famille monoparentale	28,1	29,3
Homme seul	17,1	18,6
Femme seule	15,5	16,3
Ménage complexe*	13,2	18,7
Couple avec enfant(s)	12,0	13,1
Couple sans enfant	5,1	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>12,8</b>	<b>14,5</b>

\* Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille.

Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

En fait, **19,1 % des enfants de moins de 18 ans de la région vivent dans un ménage pauvre**, ce qui correspond à 106 200 enfants. Près de 31 % des personnes pauvres de la région sont ainsi des mineurs.

**La pauvreté tend à diminuer ensuite avec l'âge** : 20 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont pauvres, c'est environ 15 % entre 30 et 50 ans, 13 % pour les cinquantenaires, et près de 8 % au-delà de 60 ans.

Ainsi, le **système de retraite et les revenus que peuvent parfois rapporter la possession d'un patrimoine préservent globalement de la pauvreté**. Néanmoins, lorsque la pauvreté touche les plus âgés, leurs possibilités d'améliorer leur situation apparaissent très limitées : ceux qui souhaiteraient reprendre un travail sont freinés par leur santé, les difficultés du marché du travail ou l'impossibilité de le faire sans perdre tout ou partie de leur retraite. Ainsi, moins de 2 % des retraités de la région occupent en parallèle un emploi.

## Un marché du travail globalement moins dégradé qu'au plan national

**L'emploi contribue à protéger du dénuement monétaire.** Or, la Bourgogne-Franche-Comté est également une des régions les **moins touchées par le chômage**. À la fin de l'année 2017, le taux de chômage s'y établit à 7,6 % de la population active, soit un point de moins qu'au niveau national.

Plusieurs facteurs l'expliquent. Le vieillissement de la population entraîne de nombreux retraits du marché du travail (départs en retraite). La proximité de grands pôles d'emploi extérieurs à la région fournit, par ailleurs, des opportunités d'emploi aux actifs contribuant à une moindre dégradation du marché régional du travail. En effet, chaque jour, près de 62 000 actifs résidant en Bourgogne-Franche-Comté vont travailler ailleurs en France alors que 45 000 font le chemin inverse. En outre, 35 000 frontaliers travaillent en Suisse garantissant à leurs foyers des salaires confortables.

## Le système de redistribution améliore fortement la situation des enfants

Les prestations sociales qui regroupent les prestations familiales, les aides au logement et les minima sociaux contribuent à atténuer la précarité monétaire et diminuer les inégalités. Dans la région, elles représentent 41 % des revenus des 10 % de ménages les plus modestes.

Le dispositif des transferts sociaux et fiscaux permet de réduire de 7 points le taux de pauvreté monétaire en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, sans ce système de redistribution, la pauvreté toucherait 19,9 % de la population.

Mesure des effets de la redistribution sur le taux de pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté

	Taux de pauvreté avant redistribution	Taux de pauvreté	Réduction du taux de pauvreté par la redistribution
Côte-d'Or	17,8	11,3	-6,5
Doubs	19,0	11,9	-7,1
Jura	18,3	11,9	-6,4
Nièvre	22,7	15,5	-7,2
Haute-Saône	21,0	13,4	-7,6
Saône-et-Loire	20,2	12,9	-7,3
Yonne	22,2	14,4	-7,8
Territoire de Belfort	21,5	14,2	-7,3
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>19,9</b>	<b>12,8</b>	<b>-7,1</b>

Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

Si les enfants, déjà dépendants des revenus de leurs parents, sont les plus touchés par la pauvreté, ils sont les premiers à bénéficier du système de redistribution français. Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, 19,1 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans un ménage vivant sous le seuil de pauvreté. Ils seraient 32,6 % sans le dispositif de redistribution socio-fiscale : celui-ci permet donc de diminuer de 13 points le taux de pauvreté des mineurs.

## Une pauvreté relativement plus fréquente dans la Nièvre, l'Yonne et le Territoire de Belfort

La Saône-et-Loire est le département de Bourgogne-Franche-Comté qui comporte le plus de personnes pauvres, 69 000. Viennent ensuite les départements du Doubs, 62 000 et de la Côte-d'Or, 56 400.

Nombre de personnes pauvres dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

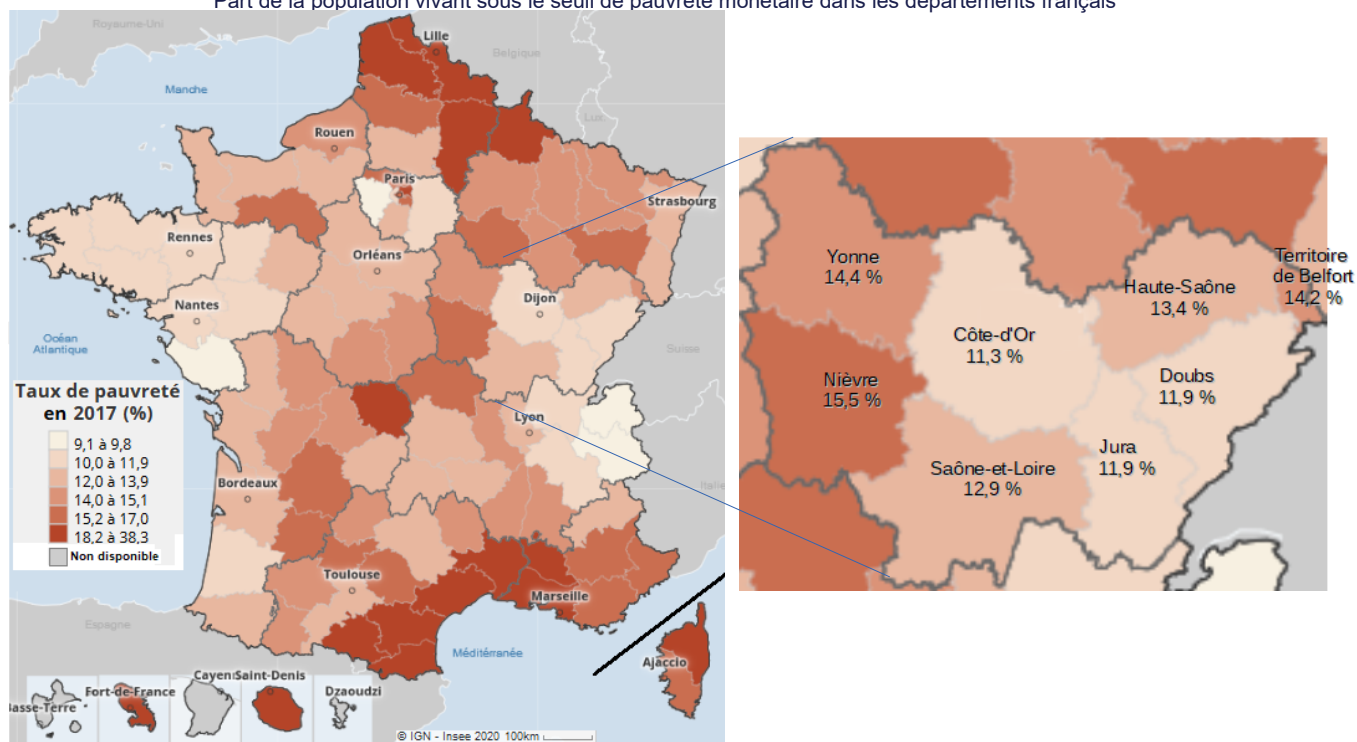
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
Côte-d'Or	56 400	11,3
Doubs	62 000	11,9
Jura	30 200	11,9
Nièvre	30 400	15,5
Haute-Saône	31 000	13,4
Saône-et-Loire	69 000	12,9
Yonne	47 000	14,4
Territoire de Belfort	19 000	14,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>345 000</b>	<b>12,8</b>

Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

La pauvreté monétaire présente des disparités départementales marquées. C'est dans la Nièvre qu'elle est la plus répandue, elle touche 15,5 % de la population. La Nièvre est le 24<sup>e</sup> département de métropole le plus touché par la pauvreté. Viennent ensuite, dans la région, l'Yonne et le Territoire de Belfort avec un taux de pauvreté dépassant 14 %.

Dans ces trois départements, les personnes pauvres sont globalement les plus pauvres de la région. Leur niveau de vie médian y est le plus bas : il est 20 % inférieur au seuil de pauvreté. Les ménages les plus vulnérables présentent cependant des caractéristiques différentes liées aux contextes socioéconomiques des trois départements.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire dans les départements français



Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosophi) 2017.

**Dans la Nièvre**, où la population est plus âgée, les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible davantage composé de pensions et retraites, à 23 % contre 20 % en moyenne dans la région. La pauvreté y est la plus répandue de la région pour pratiquement tous les types de familles. En particulier, les ménages avec enfant(s) y sont plus touchés : un tiers de familles monoparentales sont pauvres contre de 25 à 30 % dans les autres départements de la région, et 16 % des couples avec enfant(s) le sont contre 10 à 14 %. C'est dans les intercommunalités de Château-Chinon et Luzy, à l'est du département, que la pauvreté est la plus répandue : elle concerne respectivement 18,7 et 17,8 % de la population.

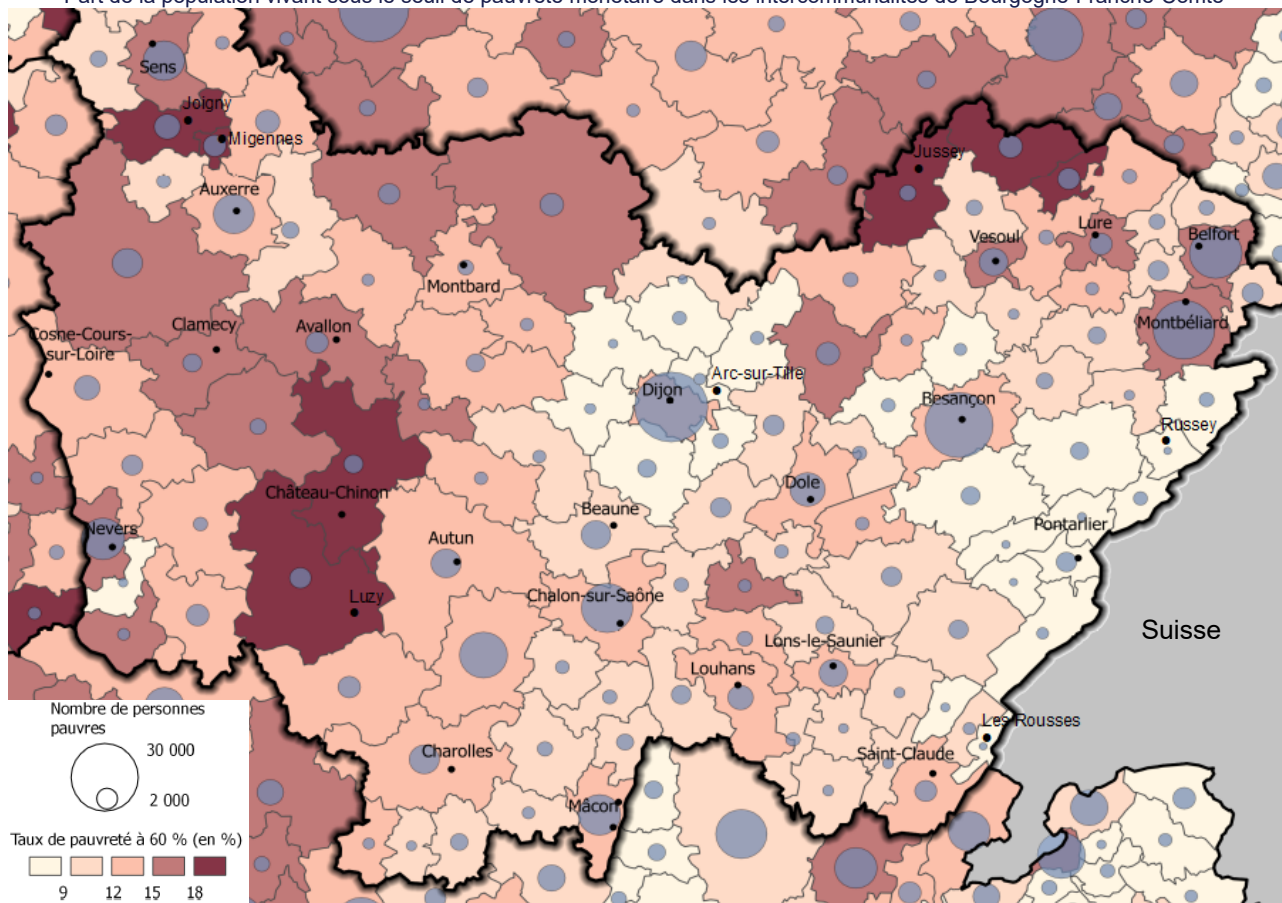
**Dans l'Yonne**, la pauvreté est un peu moins répandue que dans la Nièvre mais davantage qu'en moyenne dans la région et pour tous les types de famille. Les familles avec enfant(s) sont là encore très concernées : 30 % des familles monoparentales et 14 % des couples avec enfant(s) vivent sous le seuil de pauvreté. Les actifs y sont les moins qualifiés de la région, avec des rémunérations donc relativement basses lorsqu'ils sont en emploi. En effet, 21 % des actifs n'ont aucun diplôme contre 15 à 19 % dans les autres départements, et 58 % sont des ouvriers ou des employés contre 55 % en moyenne dans la région. Les intercommunalités de Migennes et de Joigny, au nord du département, sont très touchées par la pauvreté : elle concerne respectivement 18,7 et 17,2 % de la population.

**Le Territoire de Belfort** est confronté à un chômage important lié en particulier à de fortes réductions d'emplois depuis 2008. À la fin de l'année 2017, 8,6 % des actifs sont au chômage contre de 7,2 à 8,3 % dans les autres départements de la région. Le Territoire de Belfort concentre une population pauvre au profil différent : le revenu disponible des 10 % de ménages les plus modestes est davantage composé de prestations sociales et d'indemnités de chômage, à 60 % contre 50 % en moyenne dans la région. C'est en revanche, un territoire où les actifs sont parmi les plus qualifiés de la région : 36 % détiennent un diplôme de niveau d'études supérieures contre 32 % en moyenne dans la région. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent près de 40 % des actifs contre 35 % en moyenne en Bourgogne-Franche-Comté.

**La pauvreté est plus diffuse dans les territoires de Saône-et-Loire, plus concentrée dans le nord pour la Haute-Saône**

**En Haute-Saône et en Saône-et-Loire**, la pauvreté touche environ 13 % de la population, à peine plus qu'en moyenne dans la région. Si la pauvreté est plus concentrée dans le nord de la Haute-Saône, elle apparaît plus diffuse sur le territoire de Saône-et-Loire.

Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire dans les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2016.

## La population de Côte-d'Or moins exposée à la pauvreté

**Le Jura, le Doubs et la Côte-d'Or sont moins touchés par la pauvreté monétaire.** Dans ces départements, elle concerne 11 à 12 % de la population. Elle affecte moins les familles avec enfant(s) que dans les autres départements de la région.

**Le Doubs et la Côte-d'Or** disposent des populations actives les plus qualifiées de la région : 36 à 37 % des actifs y sont effectivement détenteurs d'un diplôme d'études supérieures et 37 à 40 % sont cadres ou de professions dites intermédiaires. En emploi, ils disposent donc souvent de revenus plus confortables les éloignant de la pauvreté. Dans le Doubs, les frontaliers résidant le long de la frontière avec la Suisse disposent également d'un niveau de vie élevé, tiré de l'emploi qu'il occupe de l'autre côté de la frontière. C'est d'ailleurs dans les intercommunalités des Rousses et de Russey que le taux de pauvreté est le plus faible de la région : elle y concerne environ 5 % de la population.

**Le Jura et la Côte-d'Or** disposent du marché du travail le plus favorable de la région. Le taux de chômage y est le plus bas de Bourgogne-Franche-Comté, s'élevant à la fin l'année 2017 à 6,4 et 7,2 % de la population active. La Côte-d'Or est le département de la région le moins exposé à la pauvreté, 11,3 %. Il se place même au 11<sup>e</sup> rang des départements métropolitains sur ce plan. Il bénéficie de la présence de l'agglomération dijonnaise, la plus grande de Bourgogne-Franche-Comté, qui offre des opportunités d'emplois, notamment qualifiés, mais également la proximité de vignobles réputés. L'intercommunalité de Nuits-Saint-Georges, au sud de Dijon, est d'ailleurs, dans le département, la plus préservée de la pauvreté : 6 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

## La population pauvre est nombreuse dans les grandes agglomérations, très présente dans les zones peu denses

Compte tenu du poids démographique des grandes villes, les **personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont nombreuses dans les grandes agglomérations** de la région. Celles-ci disposent, en outre, d'un parc de logement social conséquent, notamment dans les quartiers de la politique de la ville (QPV), proposant des prix à la location plus abordables surtout pour les personnes qui peuvent également bénéficier d'allocations logement. Dijon Métropole compte environ 30 000 personnes pauvres et Grand Besançon Métropole près de 26 000.

À l'inverse, les zones peu denses en habitants, c'est-à-dire souvent des territoires ruraux à l'écart des grandes villes de la région, comportent un nombre plus limité de personnes pauvres. Ceux-ci représentent toutefois des proportions relativement fortes de la population locale. Par exemple, l'intercommunalité de Jussey, au nord de la Haute-Saône, compte environ 1 500 habitants en situation de pauvreté, ce qui représente 18,6 % de la population de l'intercommunalité.

## Définitions, méthodologie et source

Une personne (ou ménage) est considérée comme **pauvre** lorsque que son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. **Le niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**L'unité de consommation** est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) car les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

**Le niveau de vie médian** est le niveau au-dessus duquel vit la moitié de la population, l'autre moitié vivant en dessous.

**Le seuil de pauvreté** est fixé à 60 % du niveau de vie médian, selon les conventions européennes. En France métropolitaine, il est estimé à partir de la source Filosofi à 1 041 euros mensuels pour 2017.

**Le taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion de personnes (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire des enfants rapporte le nombre d'enfants vivant dans un ménage pauvre au nombre total d'enfants.

**L'intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il représente l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

**Les transferts sociaux et fiscaux** correspondent aux prestations (en espèces ou nature) destinées à des individus ou à des familles, afin de réduire leur charge financière. Les prestations sociales comprennent notamment les prestations familiales, les aides au logement, les minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Adulte Handicapé, minimum vieillesse...). Les transferts fiscaux correspondent aux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...).

**Un ménage est dit "complexe"** s'il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille. Le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes de ce ménage. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

**La source Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté, à un niveau local infra-départemental. Elle est établie à partir des fichiers, de déclaration de revenus fiscaux, de la taxe d'habitation, des personnes physiques et des prestations sociales. Elle est anonymisée et est soumise au secret statistique.

### Pour en savoir plus :

- Site « Statistiques locales » de cartographie dynamique de l'Insee. *A consulter sous :* <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=filosofi.tym5tp60&s=2017&view=map2>
- Bertrand M., Rossignol P., « Entrée en monoparentalité en Bourgogne-Franche-Comté : un choc financier fort », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 62, septembre 2019  
*A consulter sous :* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4216195>
- Brion D., Tribout X., Perron P., « Chauffer correctement son logement grèverait le budget d'un quart des ménages de Bourgogne-Franche-Comté », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 84, juin 2019  
*A consulter sous :* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171795>
- Pilarski C., René Y., « Entrer ou sortir des quartiers prioritaires : des trajectoires en partie liées aux variations de revenu et au coût du logement », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 53, avril 2019
- Bordet-Gaudin R., Andrieu H., « État de santé et accès aux soins contrastés dans les territoires ruraux pauvres de Bourgogne-Franche-Comté », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 42, octobre 2018  
*A consulter sous :* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3632903>
- Bordet-Gaudin R., Brion D., Ulrich A., Ville H., Volmers G., « Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », Insee dossier Bourgogne-Franche-Comté n° 5, mars 2017  
*A consulter sous :* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2665009>
- Chassard M., René Y., « Les territoires ruraux isolés et les bassins de vie de certains pôles urbains davantage exposés à la pauvreté », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté n° 2, février 2016  
*A consulter sous :* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908430>

## Données complémentaires :

Taux de pauvreté, intensité de la pauvreté, statistiques sur la qualification de la population active par département

	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de chômage BIT au 4 <sup>e</sup> trimestre 2017 (%)	Part des actifs ayant un diplôme d'études supérieures (%)	Part des actifs ayant au plus le brevet des collèges (%)	Part des actifs se déclarant cadres ou professions intermédiaires (%)	Part des actifs se déclarant ouvriers ou employés (%)
Côte-d'Or	11,3	18,1	7,2	37,5	15,2	39,6	51,2
Doubs	11,9	18,5	7,5	35,7	16,5	37,3	54,6
Jura	11,9	18,0	6,4	30,3	17,3	33,2	56,9
Nièvre	15,5	19,9	7,7	26,6	17,7	30,8	57,4
Haute-Saône	13,4	17,7	8,0	27,4	19,5	32,3	57,8
Saône-et-Loire	12,9	17,8	7,8	28,3	17,8	32,5	57,1
Yonne	14,4	19,1	8,3	31,8	21,1	31,9	57,7
Territoire de Belfort	14,2	19,0	8,6	36,4	17,1	39,7	53,6
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>12,8</b>	<b>18,4</b>	<b>7,6</b>	<b>31,8</b>	<b>17,5</b>	<b>35,1</b>	<b>55,4</b>

Sources :

Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017, Recensement de la population de 2016 (enquêtes annuelles de 2014 à 2018), Taux de chômage localisés en 2019.

Taux de pauvreté par département et selon le type de ménage (%)

	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Ménage complexe*	Ensemble
Côte-d'Or	16,6	14,2	5,0	10,2	25,2	11,8	11,3
Doubs	16,1	14,7	5,0	10,8	26,0	12,8	11,9
Jura	16,9	15,8	5,0	10,7	25,9	11,8	11,9
Nièvre	20,2	16,5	6,5	15,6	33,4	16,4	15,5
Haute-Saône	17,3	17,9	5,4	12,3	30,5	11,8	13,4
Saône-et-Loire	16,9	15,9	5,4	12,4	29,3	13,2	12,9
Yonne	17,8	15,3	5,3	14,3	30,4	14,9	14,4
Territoire de Belfort	17,0	15,8	5,3	13,8	29,4	14,9	14,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>17,1</b>	<b>15,5</b>	<b>5,1</b>	<b>12,0</b>	<b>28,1</b>	<b>13,2</b>	<b>12,8</b>

\* Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille.

Sources : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

Taux de pauvreté par département des enfants de moins de 18 ans (%)

	Enfants de moins de 18 ans			
	Taux de pauvreté avant redistribution	Taux de pauvreté*	Nombre d'enfants pauvres	Réduction du taux de pauvreté par la redistribution
Côte-d'Or	29,1	16,3	16 600	-12,7
Doubs	30,0	17,4	20 200	-12,5
Jura	29,4	17,1	9 000	-12,3
Nièvre	38,6	24,9	8 500	-13,8
Haute-Saône	34,2	19,6	9 500	-14,6
Saône-et-Loire	34,0	19,7	20 700	-14,3
Yonne	37,5	22,4	15 200	-15,1
Territoire de Belfort	35,2	22,3	6 500	-12,8
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>32,6</b>	<b>19,1</b>	<b>106 200</b>	<b>-13,5</b>

\* Taux de pauvreté qui correspond donc à celui après redistribution socio-fiscale.

Sources : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.

Taux de pauvreté par département et selon l'âge du référent fiscal du ménage (%)

	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et plus	Ensemble
Côte-d'Or	19,7	13,0	13,3	11,4	6,9	6,9	11,3
Doubs	19,8	13,9	13,6	11,2	7,8	7,2	11,9
Jura	17,8	14,5	13,5	11,8	8,0	8,7	11,9
Nièvre	24,6	20,3	19,6	17,1	10,4	8,5	15,5
Haute-Saône	20,4	15,8	15,6	13,3	9,1	9,5	13,4
Saône-et-Loire	20,1	16,1	15,3	13,1	8,4	9,1	12,9
Yonne	21,7	17,8	17,7	15,2	9,2	7,3	14,4
Territoire de Belfort	22,7	17,7	16,7	13,4	8,7	7,5	14,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>20,4</b>	<b>15,4</b>	<b>15,1</b>	<b>12,9</b>	<b>8,4</b>	<b>8,1</b>	<b>12,8</b>

Sources : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2017.